COMMUNE DE CHÂTEAU-D'ŒX

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1660 **CHATEAU-D'OEX**

Préavis No 16/2016

Château-d'Oex, le 06 septembre 2016
N/réf. : Conseil communal : Correspondance
+ B.C. : Nouveau Collège Henchoz + Chem.
com. : Places diverses : Ordinaire/MUN//EM

Demande de crédit pour divers travaux suite à la construction du Nouveau Collège Henchoz et au réaménagement de la Gare

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la municipalité sollicite de votre autorité l'octroi d'un crédit en vue de la finalisation de divers travaux suite à la construction du Nouveau Collège Henchoz et au réaménagement de la Gare.

PREAMBULE

Ce préavis fait suite à la communication faite par la municipalité lors du Conseil communal du 19 mai de cette année, sachant que d'autres travaux ont été projetés depuis lors. A noter, qu'afin de ne pas retarder l'ensemble du chantier du Nouveau Collège Henchoz, certains de ces travaux ont déjà débuté.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Dans le but d'améliorer et de sécuriser les divers accès liés à la pate-forme « Gare – Ecoles », plusieurs aménagements sont planifiés, ceci d'entente entre la municipalité et la Société du Chemin de fer Montreux-Oberland bernois (MOB). Il s'agit des travaux suivants :

1. *Liaison Grande salle – Salle de paroisse*

Suite au prolongement des quais de la gare, l'accès « Nord » de la grande salle doit être modifié afin de permettre aux véhicules d'accéder à ce bâtiment depuis la Cure protestante, parcelle RF No 149. D'autre part, ce cheminement doit être sécurisé et il a été prévu à cet effet la pose d'une chicane au droit de la route de la Villa d'Oex. Cette réalisation implique l'inscription de servitudes, notamment sur la parcelle propriété de l'Etat de Vaud, lequel a déjà donné son accord. Cet accès permettra enfin aux utilisateurs de la grande salle d'y accéder en tout temps sans devoir transiter par le préau scolaire.

Il est à relever que l'ensemble de ces travaux seront pris en charge par le MOB.

2. Liaison Grande salle - Gare

Toujours suite au prolongement des quais de la gare, il a été convenu entre le MOB et la municipalité de céder ce cheminement et son entretien au MOB. Toutefois, il incombe à la commune de remettre en état, à ses frais, le couronnement du mur avec mise en conformité de la barrière longeant cet ouvrage. De son côté, le MOB s'engage à procéder à la pose du revêtement définitif du cheminement lié aux travaux d'aménagement de la gare.

La correction liée aux modifications de limites se fera dans le cadre de l'ensemble des échanges de terrains encore à réaliser entre le MOB et la commune (vente de la gendarmerie – préavis No 14/2012).

3. Escalier de liaison Buffet de la Gare – Ecoles – Arrêt bus scolaires

D'entente avec le MOB, il a été convenu qu'il était indispensable de reconstruire l'escalier existant en raison de la mauvaise inclinaison des marches et du risque d'accident qu'il représente (accumulation de l'eau, gel, etc.). L'implantation du nouvel escalier permettra d'assurer une meilleure liaison entre la zone de l'arrêt bus scolaires et de l'accès au préau des écoles. Elle permettra également de gagner de l'espace dans l'idée d'une éventuelle correction future du carrefour de la librairie.

Ces travaux sont à charge du MOB et de la commune.

4. Réfection revêtement préau scolaire existant

Dans le cadre de la construction du Nouveau Collège Henchoz, toute la partie préau scolaire touchée par le chantier a été refaite dans le cadre du préavis No 03/2013.

Par contre, il incombe à la commune de réfectionner, à ses frais, le solde de la surface de ce préau non comprise dans le préavis précité.

5. Démolition ou réaffectation du pavillon provisoire devant la grande salle

En ce qui concerne ce pavillon provisoire, la municipalité mène actuellement une réflexion sur la nécessité de maintenir ou pas ce bâtiment, sachant qu'elle reçoit régulièrement des demandes de mise à disposition de locaux.

Dans sa réflexion, elle devra prendre en compte l'état actuel du bâtiment du point de vue énergétique, sanitaire, électricité, etc.

Dans la perspective de l'éventuel maintien de ce bâtiment, le montant prévu pour sa démolition pourrait être utilisé, si nécessaire, pour sa nouvelle affectation.

6. Mise à jour de limites

A la fin des travaux et suite aux échanges de terrains avec le MOB, il y aura lieu de rectifier et de mettre à jour les nouvelles limites sur l'ensemble du secteur « Gendarmerie – Gare », ceci jusqu'à la Grande salle. Ces frais seront partagés avec le MOB.

COUT DES TRAVAUX

Travaux	Coût TTC		A charge de la commune		A charge du MOB	
Pt No 1	CHF	50'000.00	CHF	0.00	CHF	50'000.00
Pt No 2	*CHF*	*93'000.00*	*CHF*	*93'000.00*	*CHF*	*0.00*
Pt No 3	CHF	460'000.00	CHF	282'000.00	CHF	178'000.00
Pt No 4	*CHF*	*116'000.00*	*CHF*	*116'000.00*	*CHF*	*0.00*
Pt No 5	*CHF*	*16'500.00*	*CHF*	*16'500.00*	*CHF*	*0.00*
Pt No 6	CHF	17'000.00	CHF	8'500.00	CH	8'500.00
Totaux	**CHF**	**752'500.00**	**CHF**	**516'000.00**	**CHF**	**236'500.00**

FINANCEMENT

Les points Nos 2, 4 et 5 ci-dessus seront financés par le préavis No 03/2013 « Demande de crédit pour la réalisation du Nouveau Collège Henchoz à Château-d'Oex », pour un montant total de CHF 225'500.00.

Coût total des travaux TTC	CHF	752'500.00
./. Financement par préavis No 03/2013	CHF	225'500.00
Sous-total	CHF	527'000.00
./. Participation MOB	CHF	236'500.00
Solde à financer par la commune	**CHF**	**290'500.00**

REMERCIEMENTS

La municipalité relève, avec satisfaction, que le chantier du Nouveau Collège Henchoz a été très bien conduit par le bureau CCHE Architecture et Design SA, à Lausanne. Elle remercie en particulier Mme Valloton, architecte responsable du chantier qui a assuré sa conduite d'une manière exemplaire. Elle souligne également l'engagement de la commission de construction et de toutes les entreprises qui ont œuvré à cette belle réalisation. Elle tient aussi à relever l'engagement financier des Communes de Rougemont et de Rossinière pour ce projet, sans lequel ce nouveau bâtiment n'aurait jamais pu se réaliser. Cet ouvrage permetta à de nombreuses volées d'écoliers de suivre un enseignement dans des locaux adaptés.

A relever également, dans ce contexte, l'engagement du MOB lequel prend à sa charge, dans le cadre de ce préavis, des montants non négligeables.

CONCLUSIONS

La municipalité vous encourage vivement à voter ce crédit qui permettra de finaliser ce chantier, notamment en ce qui concerne les aménagements extérieurs aux alentours.

En conclusion, la municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 16/2016 du 06 septembre 2016;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- **D'autoriser** la municipalité à réaliser divers travaux suite à la construction du Nouveau Collège Henchoz et au réaménagement de la Gare.

- **D'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 527'000.00.

- **De financer** ce montant :
 - par la participation MOB de CHF 236'500.00 ;
 - par un emprunt bancaire pour le solde de CHF 290'500.00, dans le cadre du plafond d'emprunt voté pour la législature en cours.

- **D'amortir** l'investissement net de CHF 290'500.00 sur une période de 30 ans, à raison de CHF 9'700.00 par année, la première fois au budget 2018. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 7'200.00 la première année, selon les conditions actuelles.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 06 septembre 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : **La Secrétaire :**

Charles-André Ramseier **Eliane Morier**